



QA

Feu de cellule dans un quartier sous haute tension

Le 02 décembre 2024, en fin de matinée, **le détenu R.**, bien connu du Centre Pénitentiaire de Rennes-Vezin, a décidé de **mettre le feu à sa cellule** du Quartier Arrivant. Par cet acte, il a mis en danger la sécurité de l'établissement et contraint nos collègues à intervenir pour lui sauver la vie.

Ce vil individu, **mécontent de ne plus avoir de télévision dans sa cellule après en avoir détruit une la veille**, a choisi de passer à l'acte. Frustré de ne pas avoir les agents à sa disposition, il a déclenché un incendie afin d'être transféré au Quartier Disciplinaire, où il pensait pouvoir obtenir une radio.

Heureusement, **grâce au professionnalisme des agents** présents ce jour-là, l'incident a pu être **géré de manière exemplaire**.

Cependant, cet incident met une fois de plus en lumière la **pression croissante** à laquelle sont soumis les agents du Quartier Arrivant. Ce secteur initialement destiné à faciliter l'intégration des détenus nouvellement arrivés, **se transforme peu à peu en un Quartier d'Isolement** avec des détenus isolés ou classés comme Détenus Particulièrement Signalés (DPS).

Le bureau local :

Félicite l'ensemble des personnels ayant géré cet incident pour leur professionnalisme,

Demande à la direction de reconnaître et de récompenser ces agents à leur juste valeur,

Exige une sanction exemplaire à l'encontre du détenu incendiaire. Par ailleurs, dans un contexte de restrictions budgétaires, **le bureau local** espère que ce détenu rembourse intégralement les dommages causés par son acte.

Rappelle que le QA n'a pas vocation à gérer les détenus prévus pour le QI, et que la direction doit veiller à placer ces détenus dans les secteurs appropriés.

Le 02 décembre 2024

Le bureau locale FO Justice de Rennes-Vezin

